N° CD1761 ART. 7

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Adopté

AMENDEMENT

N º CD1761

présenté par Mme Kerbarh, rapporteure

ARTICLE 7

À la première phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« fabriquent »

insérer les mots:

« mettent sur le marché ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.